

## ***Protocole de reprise des créneaux d'entraînements adultes et enfants de VIKA Dojo Roger LEIGNEL à Villeneuve d'Ascq***

***Procédure mise en place par l'association pour exercer le karaté dans le respect du Protocole de reprise des activités individuelles dans les équipements sportifs couverts municipaux à compter du 5 Septembre 2020***

### **I. Contexte:**

Ce protocole est établi en l'état actuel de nos connaissances et des décisions gouvernementales. Pour VIKA, il est valable pour à compter du 5 Septembre 2020. Il pourra être réadapté, toujours dans un souci prioritaire de protection de l'ensemble de nos publics. Ceci en accord avec la ville de Villeneuve d'Ascq et le président du club concerné.

Les dirigeants et pratiquants doivent demeurer attentifs aux mesures édictées par les autorités publiques locales, la Fédération Française de Karaté et le gouvernement.

A ce stade, ce protocole sur le territoire Villeneuvois, concerne la réouverture des équipements sportifs couverts. Naturellement, leur réouverture devra se conformer aux protocoles sanitaires élaborés par le ministère des sports (Décret n°2020-663 du 31 mai) et relayé par la FFK. <https://www.ffkarate.fr/reprise-clubs-vestiaires-collectifs-autorises/>

### **II. Les conditions de reprise:**

Ces activités pourront se faire en lieu clos, mais en limitant les vestiaires collectifs dans la mesure du possible, tel que précisé en point 2.

#### **1. Procédure d'accueil durant les cours**

Un membre du bureau ou un cadre sportif sera chargé d'accueillir les participants et de veiller au respect des règles sanitaire en vigueur :

- Evolution à l'intérieur du Dojo équipé d'un masque. Seuls les moments de la pratique pourront permettre l'enlèvement du masque au titre de l'exception sportive.
- Utilisation des vestiaires uniquement destinés aux membres ne pouvant arriver en tenu.
- L'accès à l'espace cours est réservé aux seuls pratiquants.
- Les gradins sont interdits à tous.
- Utilisation de gel hydroalcoolique.

Le membre du bureau chargé de l'accueil fera signer une feuille d'émargement pour chaque adhérent adulte ou procèdera à l'appel, pour les enfants, selon une liste nominative.

#### **Procédure pour respecter les mesures d'hygiènes :**

L'adhérent viendra avec son gel hydroalcoolique, et ses lingettes. Il assurera l'entretien de ses équipements.

Pour les cours enfants et baby : Une désinfection systématique de mains et des pieds sera mise en place, sous contrôle des encadrants VIKA.

En cas d'utilisation de matériel collectif, les équipements seront nettoyés par les adhérents, sous contrôle de l'entraîneur. Des produits désinfectants seront prévus à cet effet et fournis par VIKA. Du papier jetable et une poubelle seront mis à disposition des adhérents.

## 2. Accès aux vestiaires

**Cours enfants et baby** : accès aux vestiaires interdits.

**Cours adultes** : L'association s'assurera que les vestiaires ne seront utilisés que par les adhérents adultes ne pouvant arriver en tenu. Dans ce cas, l'accès aux vestiaires sera autorisé, sous réserve de respecter les gestes barrières et les mesures de distanciations prévues par le protocole covid19 et de désinfecter, après usage, son espace vestiaire avec des produits adaptés.

## 3. Feuille de suivi des présences

Une feuille de présence sera mise à disposition des adhérents pour assurer la traçabilité covid. Celle-ci sera classé dans un registre covid 19 dédié.

Les **adultes** la signeront, avec leur stylo personnel, à chaque cours.

Pour les **enfants**, les cadres sportifs procéderont à l'appel à chaque cours.

## 4. Aération

Lorsque les conditions climatiques s'y prêteront, l'association s'assurera que les portes qui donnent accès à l'extérieurs de la salle soient ouvertes pour faciliter l'aération dans la salle.

## 5. Récapitulatif

- 1 L'adhérent s'engage à ne pas venir en cas de symptôme covid 19  
<https://gouvernement.fr/info-coronavirus.fr>
- 2 L'adhérent se rend au dojo en tenue de sport, avec un kimono propre.
- 3 L'adhérent adulte pourra utiliser les vestiaires et douches en respectant le protocole sanitaire.
- 4 En entrant dans la salle, l'adhérent se désinfecte les mains et les pieds, qui doivent être propres, avec du gel hydroalcoolique.
- 5 Pour CHAQUE SEANCE, l'adhérent doit signer la feuille de présence, avec son stylo ou répondre à l'appel.
- 6 Durant la pratique, le masque n'est plus obligatoire ni la distanciation physique. Cela restera à l'appréciation de chacun, selon le contexte.
- 7 L'adhérent vient avec ses protections désinfectées pour la pratique.
- 8 Le matériel prêté par l'association sera désinfecté après usage par les pratiquants.

***Ce protocole devra être signé par les adhérents sur FORMULAIRE « PROTOCOLE COVID19 » POUR ENTRAINEMENTS VIKA, il s'engage en le signant à respecter le protocole, s'il souhaite accéder à la salle.***